



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## Les opérations de contrôle de la rage du raton laveur se poursuivent en Montérégie

**Longueuil, le 27 juillet 2007** – Le bilan, à ce jour, des deux premières opérations de contrôle a permis de retracer une mouffette et 40 ratons laveurs et porteurs du virus de la rage. Les spécialistes ont décidé de poursuivre les opérations de contrôle de la rage du raton laveur dans des secteurs situés au nord-ouest du premier foyer d'infection localisé à Saint-Armand.

« Plus de 4 000 cages installées par 41 piégeurs professionnels sont réparties près des endroits où ont été repérés ou seraient susceptibles de se trouver les ratons positifs, a expliqué le responsable des opérations sur le terrain, monsieur Pierre Canac-Marquis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ces cages permettent de capturer vivants les ratons laveurs et les mouffettes pour ensuite les vacciner ou les traiter afin de procéder à des analyses. »

Cette troisième opération se déroulera du 29 juillet au 12 août 2007 inclusivement sur un territoire d'environ 500 km<sup>2</sup> (voir la liste des municipalités ci-jointe ainsi que la carte géographique situant les opérations). Elle vise à encercler le foyer d'infection actuel afin de circonscrire son expansion. Une opération de largage aérien d'appâts vaccinaux est aussi prévue à la mi-août en périphérie de cette même zone pour rendre sécuritaire un plus grand territoire.

Toutes les interventions sur les animaux sont faites par des professionnels en santé animale dans le respect des règles en vigueur au Québec, sous la supervision du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Les modèles de cage sont aussi conformes aux normes internationales de piégeage sans cruauté. Il est à noter que les chats capturés accidentellement seront tous vaccinés, identifiés à l'aide d'un marqueur non toxique puis relâchés.

Les opérations de contrôle de la rage du raton laveur sont guidées par les recommandations du comité scientifique auquel participent des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie, du MRNF, du MAPAQ, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Pour plus de détails sur les opérations de contrôle et sur la rage en général, consultez l'adresse suivante : [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca).

- 30 -

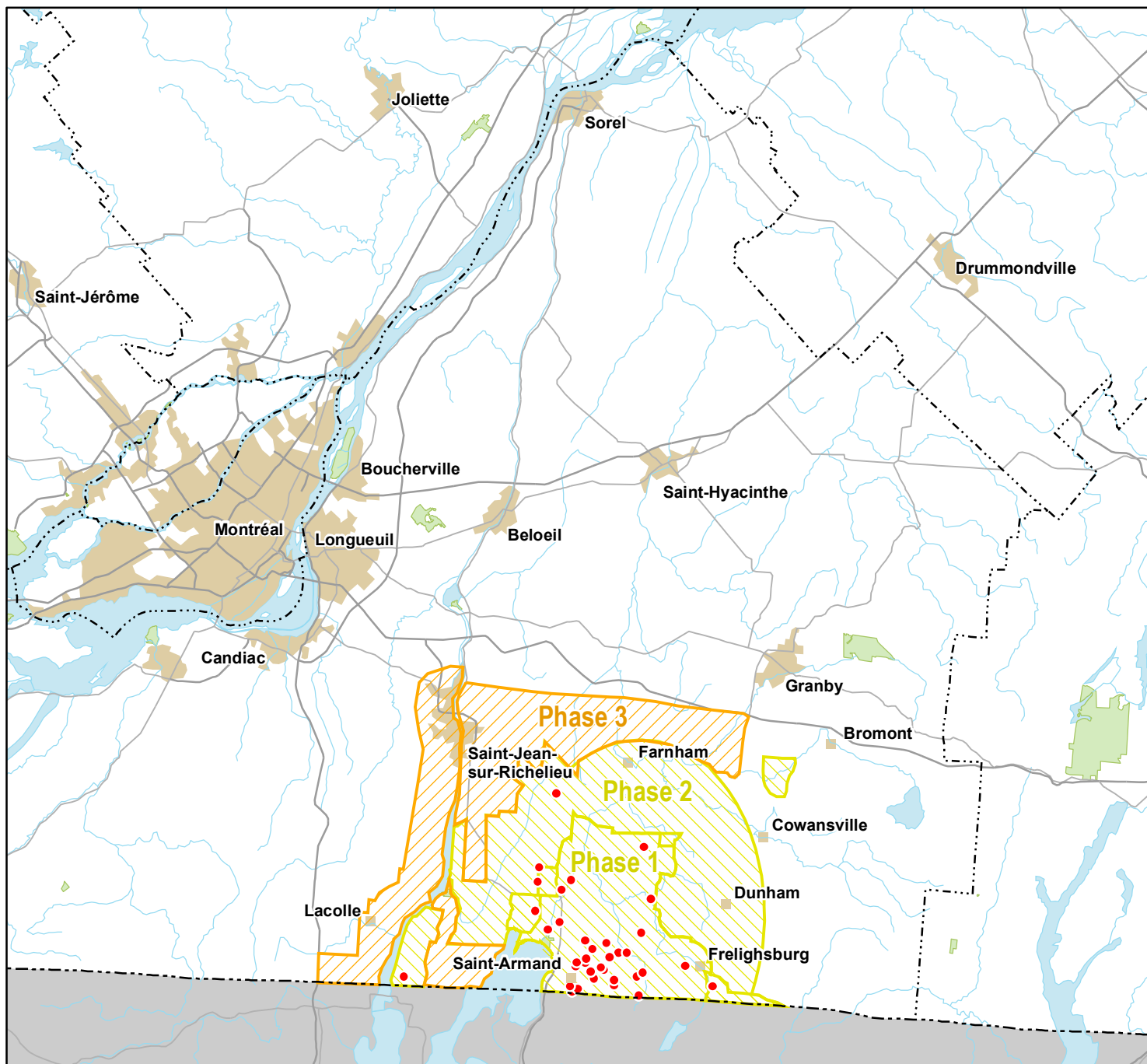
Information : Hélène Boyer  
Agente d'information  
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie  
Téléphone : 450 928-6777, poste 4212  
Cellulaire : 514 592-2929

p. j. Liste des municipalités incluses dans la zone d'opération terrestre du 29 juillet au 12 août 2007 (phase 3)

MRC	Nom de la municipalité	Région
Rouville	Ange-Gardien	Montérégie
Brome-Missisquoi	Brigham	Montérégie
La Haute-Yamaska	Bromont	Montérégie
Brome-Missisquoi	Farnham	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Henryville	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Lacolle	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Mont-Saint-Grégoire	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Noyan	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Alexandre	Montérégie
La Haute-Yamaska	Saint-Alphonse	Montérégie
Les Jardins-de-Napierville	Saint-Bernard-de-Lacolle	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Blaise-sur-Richelieu	Montérégie
Rouville	Saint-Césaire	Montérégie
Rouville	Sainte-Angèle-de-Monnoir	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Sainte-Anne-de-Sabrevois	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Sainte-Brigide-d’Iberville	Montérégie
Brome-Missisquoi	Sainte-Sabine	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Georges-de-Clarenceville	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Paul-de-l’île-aux-Noix	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Valentin	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Venise-en-Québec	Montérégie

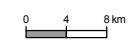
# Contrôle de la rage du raton laveur au Québec

## Zone d'opération terrestre du 29 juillet au 12 août 2007 (phase 3)



### Légende

- Cas de rage recensé en 2007
- Zone d'opération terrestre (phase 3)
- Zone d'opération terrestre (phases 1 et 2)
- Zone urbaine
- Parc national et réserve écologique
- ⋯ Limite de région administrative
- - - Frontière internationale
- Autoroute
- Route nationale



### Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
 Direction du développement de la faune  
 en collaboration avec la Direction générale de  
 l'information géographique

© Gouvernement du Québec, 2007

